## TÉLÉPHONIE MOBILE

# Les assurances de la ministre

***Toute taxation imposée contribuera au développement des technologies de l'information et de la communication, assure la ministre du secteur. Houda-Imane Faraoun écarte l'opportunité d'un quatrième opérateur mobile et semble prioriser l'accélération du déploiement de la 3G avant le lancement de la 4G. La ministre des TIC considère que le niveau des réinvestissements consentis par les opérateurs mobiles reste encore insuffisant.***

**Cherif Bennaceur - Alger (Le Soir) -** «Le projet de loi de finances pour 2016 est un projet qui reste à l'étude au niveau du gouvernement», assurait jeudi la ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication.

Lors d'une conférence de presse animée au siège de l'opérateur de téléphonie mobile Djezzy où elle avait effectué une visite d'inspection, Houda-Imane Faraoun a ainsi considéré prématuré, peu pertinent de se prononcer sur la teneur de ce projet de loi avant son adoption par l'exécutif et par le Parlement. Notons que la presse fait état d'un projet de loi qui prévoirait l'augmentation de la taxation sur les télécommunications (relèvement de la TVA de 7% à 17% sur l'accès à l'internet par voie mobile, relèvement de la taxe sur le chiffre d'affaires des opérateurs de téléphonie mobile de 1% à 2%...). Sans confirmer ou infirmer de telles augmentations, Mme Faraoun estimera néanmoins que «les taxes qui sont imposées aux opérateurs sont en partie reversées (au profit) du développement des technologies de l'information et de la communication». Même si elle agrée le fait que les opérateurs puisent «percevoir (ces taxes) comme un frein», la ministre de la Poste affirme, voulant certainement les rassurer, qu'«en fin de compte, c'est le moteur pour le développement des TIC, le développement de la société de l'information».

Auparavant, Houda-Imane Faraoun avait assuré que son département qui «a à cœur le développement des entreprises qui activent dans le secteur n'est pas là pour imposer des contraintes commerciales».

La ministre répondait à une question sur le lancement de la téléphonie mobile de quatrième génération (4G) dont le cahier des charges sera prêt avant la fin de l'année en cours. «Nous avons consulté les opérateurs pour savoir à quel rythme ils voudraient être accompagnés dans le déploiement de la 4G», dira-t-elle à l'adresse du staff dirigeant de Djezzy.

Mme Faraoun réitérait les propos qu'elle avait tenus à l'adresse du staff dirigeant de l'autre opérateur de téléphonie mobile Ooredoo, lors d'une visite similaire à son siège. Certes, Houda-Imane Faraoun indiquera que l'introduction d'un quatrième opérateur de téléphonie mobile «n'est pas avantageuse» sur le plan technique, de même qu'elle risque de s'avérer «peu profitable» aux consommateurs. Une inopportunité qu'elle justifiera en arguant de l'expérience d'autres pays «qui ont réduit» le nombre d'opérateurs pour des raisons non seulement commerciales mais aussi parce que le «volet technique est extrêmement compliqué».

Cela étant, la ministre des TIC semble prioriser l'accélération du déploiement de la téléphonie mobile de troisième génération (3G) avant le lancement de la 4G. Répondant ainsi aux desiderata formulés en ce sens par les dirigeants des deux sociétés, même si Ooredoo et Djezzy affirment être prêts pour le lancement de la 4G, Houda Faraoun indiquera sa disponibilité à «voir avec l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT) jusqu'à quel niveau nous pourrions prendre en compte ces doléances dans le cadre du cahier des charges». Voire, elle assure que «l'ARPT a donné son accord de principe pour l'accélération, durant les prochaines semaines, du déploiement de la 3G à travers les 48 wilayas du pays», escomptant qu'une réponse officielle sera donnée par cette autorité, seule habilitée, selon elle, à se prononcer sur cette question.

Auparavant, Mme Faraoun avait exprimé sa satisfaction concernant la dynamique impulsée par les deux sociétés en matière de politique commerciale, qualité de service, promotion de l'innovation et développement du contenu, formation…

Constatant que les deux opérateurs mobiles réinvestissent localement entre 20 et 25% de leurs revenus (chiffres d'affaires), la ministre des TIC considérera cependant que ce niveau reste insuffisant, voire faible. Ainsi, elle «souhaitera» que le taux de réinvestissement augmente et que les opérateurs de téléphonie mobile contribuent davantage au développement tant du secteur des TIC que de l'économie nationale. Cela même si les managers d'Ooredoo et de Djezzy affirmeront que leurs entreprises œuvrent sur le long terme et sont prêtes à augmenter leurs investissements (dédiés à la modernisation du réseau et conforter le développement du secteur. Notons à ce propos que l'opérateur Ooredoo a consacré un montant d'investissement de l'ordre de 1 milliard de dollars durant les trois dernières années, avec un engagement annuel qui oscille entre 22% et 28% de son chiffre d'affaires. Le concernant, l'opérateur Djezzy qui n'a pas pu bien investir durant les cinq dernières années a repris ses engagements en 2014, à hauteur de 20 à 23% de son chiffre d'affaires.

**C. B.**

## Faraoun exige le respect de la législation du travail

«Quand mettrez-vous en place une convention collective pour se conformer au code du travail ?»

La question a été posée jeudi par la ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, Houda-Imane Faraoun, exigeant en fait l'application, le respect de la législation du travail. Mais une question à laquelle les responsables des deux opérateurs de téléphonie mobile ont répondu différemment. Ainsi, le directeur général d'Ooredoo, Joseph Ged, indiquera que son entreprise «n'en a pas besoin» d'autant qu'elle «n'a pas été évoquée» et dans la mesure où les employés travaillent dans des conditions satisfaisantes (formation soutenue, meilleure rémunération du marché, des conditions de travail attrayantes…).

«Si un jour, cela vient à être demandé, nous verrons. Mais pour l'instant, ce n'est pas à l'ordre du jour», dira le premier manager d'Ooredoo. A contrario, le président exécutif de Djezzy, Vincenzo Nesci, assure que son entreprise devrait se doter d'une convention collective «avant la fin de l'année». Les négociations en ce sens ayant repris avec le collectif syndical depuis le début du mois, indiquera le président de Djezzy, réfractaire à toute «confrontation».

Arguant d'une «politique, que les parties sociales soient d'accord», Vincenzo Nesci considérera néanmoins que «le Djezzy de 2010-2014 n'est pas le Djezzy de 2015-2023» et que la nécessité s'impose de «requalifier les gens, faire évoluer les métiers».

**C. B.**

## Algérie Poste et Djezzy développent un partenariat

Algérie Poste et Djezzy ont signé, jeudi dernier, sous l'égide de la ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, un accord-cadre de partenariat, d'une durée de cinq ans renouvelable.

A l'instar de ce qui a été entériné avec les opérateurs mobiles, Algérie Poste réalisera plusieurs prestations de service au profit de Djezzy. Il s'agit notamment de la vente de la recharge électronique Flexy dans les bureaux de poste, la notification des clients d'Algérie Poste par SMS, les courriers hybrides (édition des envois et factures) ainsi que l'affranchissement des envois, l'encaissement des factures téléphoniques, le publipostage, la location de partie de bureaux de poste, la recharge du compte prépayé à partir du compte CCP, le paiement de factures, la commande de carnet et carte CCP et le blocage de la carte CCP à partir d'une ligne Djezzy…

**C. B.**

## Ce que pensent les opérateurs concernant la 4G

«Nous sommes prêts techniquement» pour la 4G, assure le directeur général d'Ooredoo, Joseph Ged. «Nous sommes disposés à vous suivre quand vous déciderez de la lancer», assurera-t-il à la ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication.

Une disponibilité de «principe» mais que le DG d'Ooredoo conditionnera cependant. Il demandera ainsi à l'autorité ministérielle et à l'autorité de régulation de «revoir» les limitations imposées en matière de déploiement de la 3G, permettre aux opérateurs de déployer cette technologie et de leur octroyer un «délai» avant de lancer la 4G. Relevons que des tests démonstratifs de 4G ont été effectués par des ingénieurs d'Ooredoo en présence de Mme Faraoun. Au-delà de la triple problématique (mode de transmission, usage des fréquences et accès aux terminaux) soulevée par la directrice générale de Djezzy, Ghada Gebara, le président exécutif de Djezzy, Vincenzo Nesci, considérera quant à lui que le lancement de nouveaux services mobiles est aussi tributaire de la «reprise» du câble sous-marin Medcable. Un câble qui a été déployé entre 2006-2007 entre Marseille et Alger ainsi que vers Oran et Annaba et dont «la partie internationale n'est plus active depuis 2006. Une infrastructure que Djezzy est disposée à mettre à la disposition commerciale des «concurrents et futurs partenaires» en vue de contribuer à la réduction des coûts des TIC, dira Vincenzo Nesci. Une problématique (le Medcable) que la ministre du secteur considérera, élusive, comme «une question technique» et qui concerne les opérateurs.

Notons néanmoins que Mme Faraoun agréera l'option de «partage d'infrastructures», de «mutualisation des équipements» prônée par le staff dirigeant de Djezzy et qui doit être discutée selon elle entre les opérateurs.

**C. B.**

## Le Fonds du service universel n'a pas été consommé

Les disponibilités du Fonds national du service universel n'ont pas été encore utilisées. Alimenté par la taxation de 3% du chiffre d'affaires des opérateurs mobiles, ce fonds qui existe depuis plus d'une décade n'a pas encore servi. C'est ce que relèvera le directeur général d'Ooredoo, Joseph Ged. Mais aussi la directrice générale de Djezzy, Ghada Gebara, qui indiquera que son entreprise a versé plus de 3 milliards de dollars à ce fonds.

**C. B.**

## QUATRE IMPORTANTS ACCORDS DE PARTENARIAT SIGNÉS CE JEUDI

# La SNTF s'associe à la SNCF

***C'est un partenariat basé sur quatre accords que la Société nationale de transport ferroviaire (SNTF) a conclu jeudi dernier avec son homologue française la Société nationale des chemins de fer français (SNCF).***

Un accord de partenariat qui touche les domaines de la formation, l'ingénierie ferroviaire, le transport de voyageurs et le transport fret et logistique. A court et long terme, il verra aussi la création d'une société mixte dans la maintenance des équipements des voies ferrées en Algérie.

L'accord signé en présence du premier responsable du département des transports algérien a été paraphé par les patrons des deux entreprises, M. Yacine Bendjaballah du côté algérien et M. Guillaume Pepy du côté français.

Ainsi, et en matière de formation, la SNTF bénéficiera au titre de cet accord de «l'expertise et du savoir-faire de la société française à travers un plan de formation qui prévoit des stages de formation au profit des employés de la SNTF», alors que pour le volet ingénierie ferroviaire, les deux parties devraient participer, en commun, à des appels d'offres en Algérie.

L'accord porte aussi sur le transfert du savoir-faire de la SNCF dans la réservation, la billettique, la valorisation des espaces voyageurs et la tarification. Concernant le transport fret et logistique, la SNTF et la SNCF se sont engagées à développer de nouvelles activités, comme le transport de voitures, de conteneurs, de minerais et de produits agroalimentaires.

«Ce partenariat va aider la SNTF à se moderniser, mais cela nécessitera l'encouragement de la formation», a souligné M. Talai, qui a indiqué que la signature du protocole d'accord prévoit en outre la création d'une école spécialisée dans la formation de la main-d'œuvre ainsi que les formateurs basée à Annaba. Il est prévu aussi la création d'une société mixte dans le domaine de la maintenance des équipements des voies ferrées, a-t-on indiqué lors de cette cérémonie de signature.

«Nous comptons sur ce protocole pour engager une collaboration durable entre nos deux groupes et monter ensemble des projets gagnant-gagnant. Nous amplifierons les échanges (...), nous avons aussi à apprendre de l'expérience algérienne», a indiqué, pour sa part, le responsable français.

Récemment, le patron de la SNTF, M. Bendjaballah avait annoncé que l'année 2015 marquera la fin de l'utilisation de l'ancien matériel roulant, indiquant que 127 milliards de dinars, au total, devraient être investis pour moderniser le transport de passagers et de marchandises par train.

Une partie de cette somme, précise-t-il, a déjà servi à acquérir un parc de 17 autorails de type Corail, destinés à relier les grandes métropoles «là où il y a une forte demande» de clientèle pour ce type de transport.

Annonçant que les lignes ciblées en priorité sont celles reliant la capitale à Oran, Constantine, Béjaïa et Chlef, M. Bendjaballah a indiqué que les autres axes concernés rejoindront les villes de Biskra et Touggourt, mais également diverses autres agglomérations des Hauts-Plateaux et du Sud de l'Algérie.

**Abder B.**